



BILAN PLPDMA 2021

2 rue Francis Jourdain
26800 Portes-lès-Valence
04 75 57 80 00

www.sytrad.fr



Trier - Traiter - Valoriser
SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets Ardèche Drôme

INTRODUCTION

La mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est prévue pour chaque Collectivité ou Etablissement Public de Coopération Intercommunale en charge de la compétence de gestion des déchets.

Son contenu, la méthode d'élaboration et de concertation sont définis à l'article L.541-15-1 du Code de l'Environnement.

Ce programme doit préciser des objectifs de réduction des quantités de déchets et les actions correspondantes pour les atteindre. Il est établi pour 6 ans et fait l'objet d'un suivi annuel des performances. Il s'agit donc d'un outil de pilotage de la stratégie de prévention. Ces Collectivités ont toutefois la possibilité de se rassembler pour confier l'élaboration du Programme à un échelon supérieur, tel qu'un syndicat de traitement des déchets.

C'est le cas du Syndicat de Traitement des déchets Ardèche-Drôme (SYTRAD), qui s'est vu confié en 2019, par délibération des EPCI membres, le pilotage d'un PLPDMA pour le compte de tous.

Le PLPDMA 2019-2025 dont la première année d'exécution, l'an 2020 été marquée par la crise covid, entame sa deuxième année de mise en œuvre.



OBJECTIFS 2021

- Identifier et préciser le rôle SYTRAD/EPCI pour chacune des actions
- Mettre en place la gouvernance partagée
- Réaliser une consultation citoyenne
- Formuler une feuille de route
- Mettre en place un outil de mutualisation et de gestion des données
- Développer des partenariats avec les associations, acteurs de l'entrepreneuriat (notamment issus de l'ESS) et institutionnels œuvrant autour de la question de la prévention déchets.



SOMMAIRE

- Le SYTRAD et ses EPCI
- La prévention des déchets
- Le projet du territoire UNI'D et PLPDMA
- Les axes et les actions menées
- Les évènements marquants de l'année
- Le bilan de l'année
- Les perspectives pour l'année 2022

LE SYTRAD

Le SYTRAD, SYndicat de TRaitement des déchets ménagers Ardèche Drôme, est un syndicat mixte fermé régi par les dispositions des articles L.5271-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Créé en 1992, il regroupe, en 2021, 12 structures intercommunales (communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats de collecte) du nord et centre Drôme Ardèche, soit 348 communes et 527 352 habitants (population municipale). Le SYTRAD est ainsi au service de 72 % de la population drômoise et de 52 % de la population ardéchoise.



COMPÉTENCES

ET MISSIONS

Le SYTRAD assure une mission de service public : le traitement des déchets ménagers et assimilés produits par les habitants de son territoire (nord et centre Drôme-Ardèche).

Ainsi, le SYTRAD traite :

- les déchets recyclables issus des collectes sélectives (à l'exception du verre),
- les cartons de déchèteries,
- les ordures ménagères résiduelles (poubelle grise),
- et les déchets des artisans, commerçants et prestataires de service qui sont collectés en mélange avec ceux des ménages.

La collecte de ces déchets et la gestion des déchèteries sont assurées par les collectivités membres du SYTRAD.



Pour traiter et valoriser localement le gisement dont il a la charge, plus de 145 320 tonnes de déchets par an, le SYTRAD possède ses propres installations : un centre de tri des collectes sélectives (à Portes-lès-Valence) et trois centres de valorisation des ordures ménagères résiduelles (à Étoile sur Rhône, Saint Barthélemy de Vals et Beauregard-Baret). Il gère de plus en post-exploitation l'installation de stockage des déchets non dangereux située à Saint-Sorlin-en-Valloire et fermée depuis le 1 janvier 2017 ainsi que le site de Rochefort-Samson, en tant qu'actionnaire majoritaire de la SEVOM (site fermé depuis 2003).

Parallèlement, le SYTRAD assure un rôle d'information auprès des habitants de son territoire. Il développe de nombreux outils de communication et d'échanges : site internet, campagnes d'information, animations scolaires, journées portes-ouvertes et visites de ses installations.

Ces actions de sensibilisation expliquent notamment l'importance du geste de tri. Geste indispensable qui permet aux déchets d'être orientés vers les bonnes filières de traitement et d'être valorisés de façon optimale.



LES EPCI

Le **SIRCTOM**, Syndicat Intercommunal Rhodanien de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, a connu de nombreuses évolutions. Simple syndicat d'étude à ses débuts, il est aujourd'hui en charge de la collecte sur 46 communes du secteur nord Drôme/Ardèche. Ces 46 communes se regroupent en deux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) : la communauté de communes ARCHE Agglo et la communauté de communes Porte de Drôme/Ardèche, comptant respectivement environ 24.000 et 49.000 habitants. Il se compose de cinq déchetteries et à la charge de collecter les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les déchets recyclables.

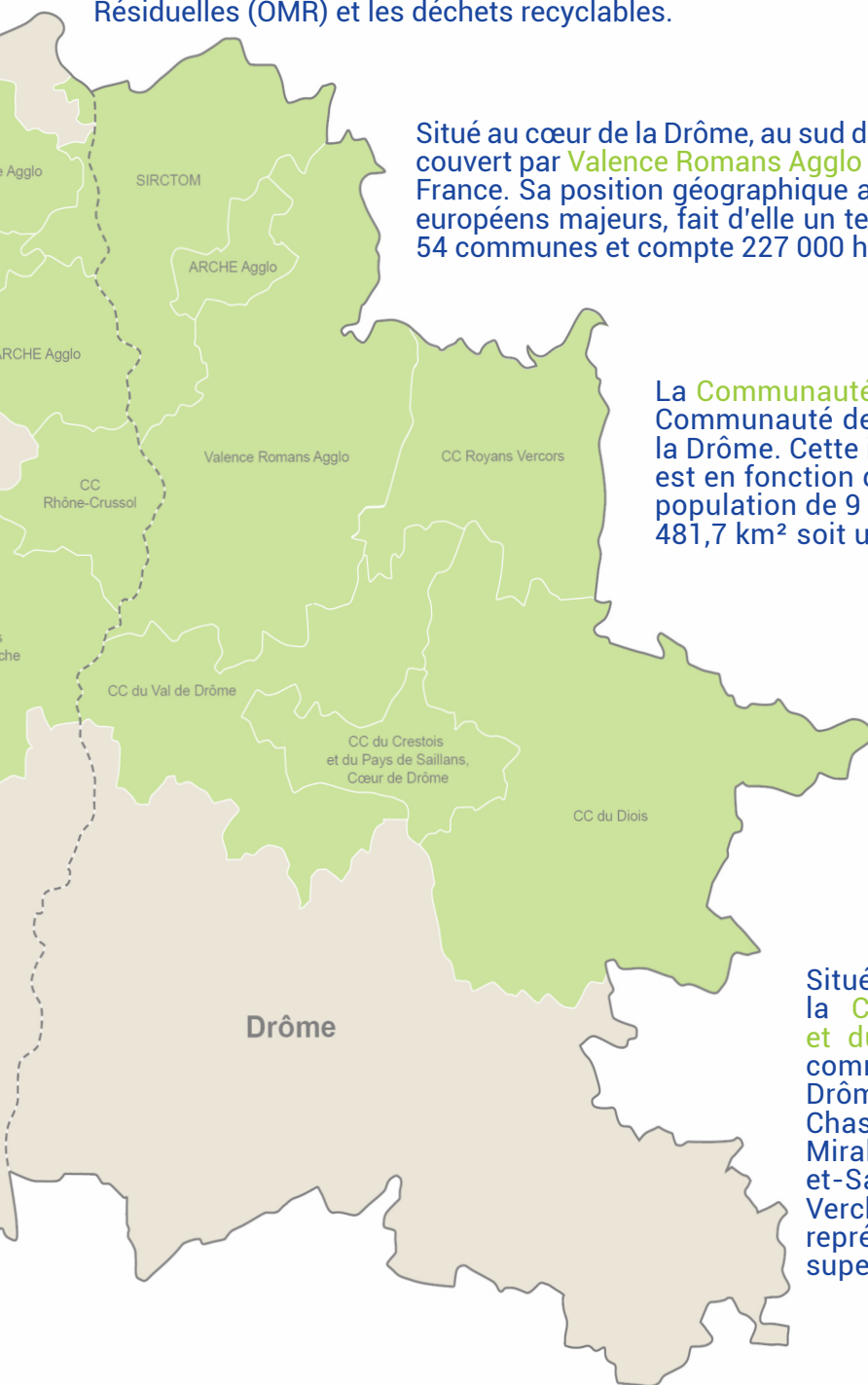
Situé au cœur de la Drôme, au sud de la région Auvergne-Rhône-Alpes, le territoire couvert par **Valence Romans Agglo** est fréquemment appelé la porte du Midi de la France. Sa position géographique avantageuse, au croisement de plusieurs axes européens majeurs, fait d'elle un territoire attractif et dynamique. Elle rassemble 54 communes et compte 227 000 habitants.

La **Communauté de Communes du Royans-Vercors** est une Communauté de Communes située dans le département de la Drôme. Cette intercommunalité regroupant 18 communes est en fonction depuis le 1 janvier 2017. Elle représente une population de 9 593 habitants répartie sur une superficie de 481,7 km² soit une densité de 19,9 habitants par km².

La **Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée** Elle est située entre le Parc naturel régional du Vercors. Elle représente une population de 31 329 habitants répartie sur une superficie de 600,2 km² soit une densité de 52,2 habitants par km².

Située au centre du département drômois, la **Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans** est composée de 15 communes qui gravitent autour de la rivière Drôme : Aouste-sur-Sye, Aubenasson, Aurel, Chastel-Arnaud, Crest, Espenel, La Chaudière, Mirabel-et-Blacons, Piégros-la-Clastre, Rimon-et-Savel, Saillans, Saint-Benoît, Saint-Sauveur, Vercheny et Véronne. L'ensemble des communes représente près de 15 000 habitants pour une superficie de 234km².

Situé aux sources de la Drôme, entre Vercors et Provence, la **Communauté de Communes du Diois** regroupe une population de 11 920 habitants, sur un territoire de 1 200 km², qu'animent 50 communes rurales. De 240 à 2456 m d'altitude, elle bénéficie d'une grande diversité tant biologique que climatique, mêlant les ambiances préalpines et provençales. C'est un espace géographique clairement délimité par des ensembles naturels : au Nord par les plateaux du Vercors, à l'Est par les Hautes-Alpes, au Sud par les Baronnies, enfin, à l'Ouest par l'ouverture de la vallée de la Drôme sur Valence et l'axe rhodanien.



LES EPCI

Annonay Rhône Agglo est une Communauté d'Agglomération située dans le département de l'Ardèche. Cette intercommunalité regroupe 29 communes est en fonction depuis le 1 janvier 2017. Elle représente une population de 48 798 habitants répartie sur une superficie de 316,3 km² soit une densité de 154,3 habitants par km².

La **Communauté de Communes du Val d'Ay** regroupe 8 communes : Lalouvesc, Préaux, Saint Alban d'Ay, Saint Jeure d'Ay, Saint Pierre sur Doux, Saint Romain d'Ay, Saint Symphorien de Mahun, Satillieu. Située dans le nord de l'Ardèche, de part et d'autre de la rivière du même nom, de la Drôme à la Haute-Loire, ce territoire fait transition entre la vallée du Rhône et la montagne vivaroise, s'étalant de 275 à 1325m d'altitude. Elle avoisine les 6 000 habitants avec de fortes disparités d'une commune à l'autre : 110h à St-Pierre-sur-Doux et 1 550h à Satillieu. Ce sont surtout les communes proches d'Annonay ou de la Vallée du Rhône qui voient depuis quelques années leur population augmenter. La superficie du Val d'Ay étant de 146 km², sa densité moyenne est de 40 habitants au km².

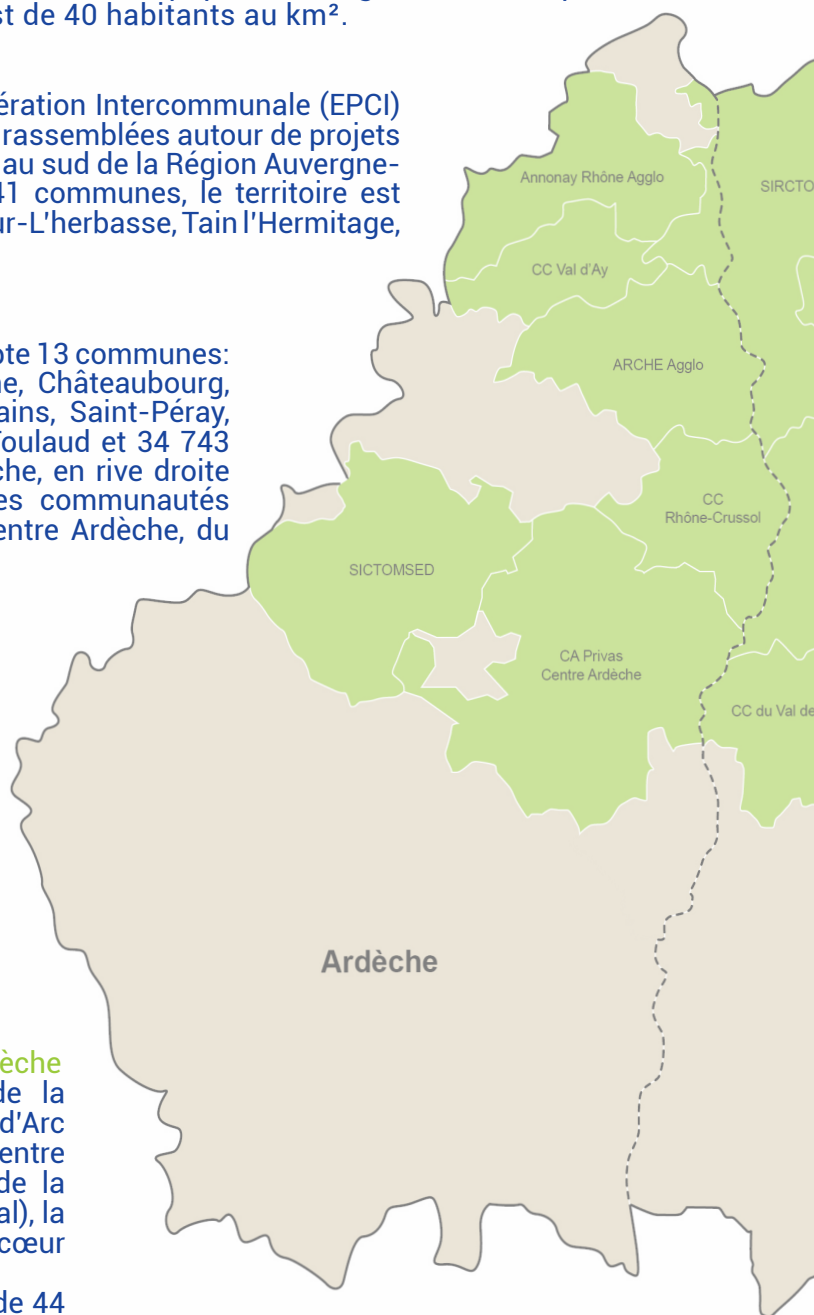
ARCHE Agglo est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé le 1er janvier 2017, qui regroupe 41 communes rassemblées autour de projets communs. Il se situe au cœur de la vallée du Rhône, au sud de la Région Auvergne-Rhône Alpes. Avec 55900 habitants répartis sur 41 communes, le territoire est organisé autour de 4 villes centrales : Saint-Donat-sur-L'herbasse, Tain l'Hermitage, Tournon-sur-Rhône, Saint-Félicien.

La **Communauté de communes Rhône Crussol** compte 13 communes: Alboussière, Boffres, Champis, Charmes-sur-Rhône, Châteaubourg, Cornas, Guilhaud-Granges, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons, Toulaud et 34 743 habitants. Située à l'est du département de l'Ardèche, en rive droite du Rhône, à proximité de Valence. Elle jouxte les communautés d'agglomération Valence Romans Agglo, Privas Centre Ardèche, du Pays de Lamastre à l'ouest et Arche Agglo.

Le **SICTOMSED** (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux) est un syndicat mixte fermé. Il est composé de 28 communes qui sont réparties sur 4 Communautés de Communes. Elle représente 10 227 habitants. Le Syndicat gère la collecte des déchets ménagers (ordures ménagères + tri sélectif) et des déchets industriels, la déchèterie, le centre de transfert, les transports.

La **Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche** En région Auvergne-Rhône-Alpes, à proximité de la vallée du Rhône et de la caverne ornée du Pont d'Arc (inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO), entre influences méditerranéenne (aux portes du sud de la France) et continentale (au sud-est du massif central), la Communauté d'Agglomération est un territoire du cœur de l'Ardèche.

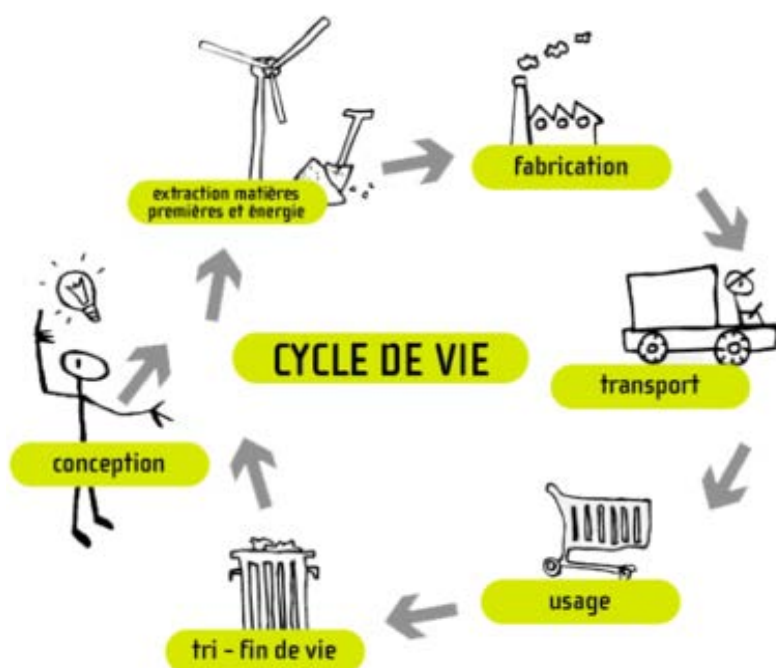
Elle comprend 42 communes avec une population de 44 942 habitants pour une superficie 602,10 km².



LA PREVENTION

DES DECHETS

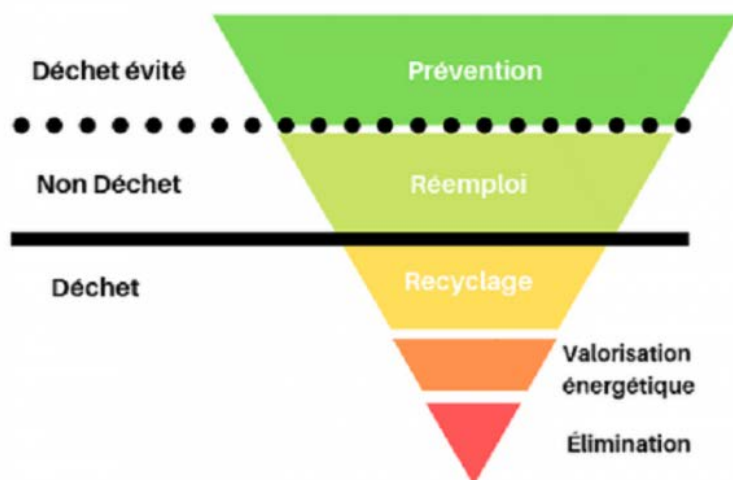
La prévention des déchets consiste à réduire la quantité de déchets produits et/ou leur dangerosité en intervenant à la fois sur les modes de production et de consommation des produits. La prévention des déchets est une démarche fondamentale pour économiser les matières premières épuisables ; limiter les impacts liés aux étapes de production, transformation, transport et utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets ; diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité nationale.



Les principaux leviers de la prévention des déchets résident dans l'éco-conception des produits, l'allongement de la durée d'usage des produits (à travers la réparation, le réemploi et la réutilisation) et les comportements d'achats responsables.

Fruits d'inflexions progressives à compter des années 1970, les politiques publiques relatives aux déchets, initialement concentrées sur l'élimination des déchets, s'attachent ensuite à développer la valorisation matière des déchets (notamment à travers le recyclage) puis la prévention des déchets, via le réemploi et la réparation.

HIÉRARCHIE DU TRAITEMENT DES DECHETS



La loi (article L. 541-1 du code de l'environnement) inscrit la prévention des déchets au sommet de la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

Le schéma ci-contre illustre la hiérarchisation du mode de traitement des déchets.

PROJET DE TERRITOIRE

DES ACTIONS COMMUNES

- ✓ Promouvoir les actions de broyage - paillage ;
- ✓ La valorisation à la source et réduction des déchets verts ;
- ✓ Développer le compostage domestique : collectif et individuel ;
- ✓ Développer les lieux de réemploi et accompagner les projets ;
- ✓ Faire des gardiens de déchèterie des ambassadeurs du réemploi ;
- ✓ Mettre en place des foyers témoins ;
- ✓ Réaliser des caractérisations publiques des Ordures Ménagères Résiduelles à des fins pédagogiques ;
- ✓ Soutenir les projets de consigne du verre ;
- ✓ Développer les éco-événements.

12 actions maintenues - 3 modifications
2 suppressions - 11 propositions

DETAIL DES AXES



AXE 1

DEVELOPPER L'ECO-EXEMPLARITE DANS LES SERVICES DES COLLECTIVITES

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Diminuer les consommables dans les services des collectivités.

Action 2 : Favoriser les achats responsables dans les collectivités.

Action 3 : Accompagner l'organisation d'éco-événements et inciter à la réduction des déchets.

Action 4 : Développer le rôle des entreprises au niveau de la prévention et du tri des déchets.

Proposition d'actions à ajouter à cet axe

Action 5 : Inciter les collectivités à s'engager dans l'exemplarité en matière de prévention et réduction des déchets ménagers assimilés.

Action 6 : Mettre en place des opérations « entreprises témoins » (objectifs : impulser et essaimer les bonnes pratiques dans les entreprises).

ACTIONS MENÉES

En 2021, 3 EPCI se sont impliqués dans la démarche (CC du pays Diois, CC Rhône Crussol et Valence Romans Agglo). Sur le territoire du Diois, 36 structures touristiques ont été équipées en bacs de tri et sensibilisées à l'importance du geste de tri. Sur la CC Rhône Crussol, une quarantaine d'entreprises ont été accompagnées pour actualiser leurs consignes de tri en interne. Enfin, des temps de sensibilisation ont permis à 70 entreprises de Valence-Romans Agglo de comprendre l'importance de la prévention et du tri.

Des réunions d'échanges et des temps de formation ont été mis en place par le SYTRAD à destination des collectivités membres. Une sensibilisation a été réalisée pour une soixantaine d'agents territoriaux sur la diminution des consommables dans leur structure. 9 EPCI ont également participé à une journée dédiée à la thématique des achats responsables. Ce sont des sujets transversaux aux différents services des collectivités et qui demandent à être approfondis dans un futur proche.

Les EPCI mettent à disposition des bacs de tri pour les événements qui ont lieu sur leur territoire, ainsi que la location de gobelets réutilisables pour certains. Nous notons une demande accrue de ce genre de service pour les prochaines années. Outre les aides matérielles, le SYTRAD a amorcé un partenariat avec le club de foot de Chabeuil pour développer le tri et l'éco-exemplarité. Via cette action nous touchons l'ensemble des personnes gravitant autour du club.

DETAIL DES AXES



AXE 2 : EVITER LES DECHETS VERTS ET ENCOURAGER LA GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Développer et accompagner le compostage domestique individuel.

Action 2(1 bis) : Développer et accompagner le compostage domestique collectif.

Action 3 : Promouvoir le broyage/paillage des déchets verts.

Proposition d'action à ajouter à cet axe

Action 4 : Sensibiliser les services des espaces verts communaux à la gestion raisonnée de leurs végétaux.

ACTIONS MENÉES

La CC du pays Diois accompagne le développement de plateformes et de campagnes de broyage sur les communes de son territoire. En parallèle, plusieurs agents communaux ont été formés aux techniques de broyage/paillage. D'autres EPCI comme le Val d'Ay, Annonay Rhône Agglo, Arche Agglo, Valence Romans Agglo et le SICTOMSED, déploient des actions de broyage via des prestataires privés, de la location de broyeurs, ou des temps dédiés en déchèteries.

Une majorité d'EPCI sont engagés dans la démarche et travaillent au développement du compostage domestique sur leur territoire. Le SYTRAD a financé des composteurs individuels destinés à la distribution. Environ 600 composteurs ont ainsi trouvé preneurs. Le compostage collectif a également été développé avec la création d'une dizaine de nouveaux points d'apport. La CC du pays Diois a travaillé sur la mise en place de composteurs dans les campings. Enfin, le SYTRAD, avec l'appui du réseau « compost citoyen » a organisé des réunions d'échanges avec les élus et techniciens des EPCI.

Une session de formation Guide Composteur a été organisée par le SYTRAD à destination des agents des EPCI membres. 13 agents ont ainsi été formés.

Un kit de communication sur le compostage individuel est à la disponibilité des EPCI, ainsi qu'un affichage pour les sites de compostage collectif.

DETAIL DES AXES



AXE 3 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Développer l'usage du gourmet bag.

Action 2 : Renforcer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective.

Proposition d'actions à ajouter à cet axe

Action 3 : Favoriser la mise en réseau des acteurs concernés par le gaspillage alimentaire.

Action 4 : Mobiliser les habitants dans la lutte contre le gaspillage alimentaire.

ACTIONS INNOVANTES

LE GOURMET BAG : le SYTRAD, SYPP et SICTOBA, en partenariat avec France Bleu Drôme Ardèche, lancent une opération à l'échelle des deux départements afin de sensibiliser les restaurateurs et clients, en leur offrant le moyen d'emporter facilement leurs restes de repas. Au menu de cette opération : une distribution de box « gourmet bag » à l'ensemble des restaurateurs intéressés, des affiches et des dépliants explicatifs, la possibilité pour le restaurateur de prendre part à la rencontre quotidienne des chefs lors de l'émission « on cuisine ensemble » sur France Bleu..

PRÊT DE MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE : le SYTRAD met gratuitement à disposition de nombreux outils sur la réduction, le tri, le recyclage, le compostage (mallettes de jeux, panneaux...). En 2021, 20 organismes (Mairies, MJC, écoles, associations) ont emprunté ces outils. Descriptif détaillé sur www.sytrad.fr (espace pédagogique).

DETAIL DES AXES



AXE 4 : SENSIBILISATION À L'ÉCO-CONSOMMATION

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Promouvoir les couches lavables.

Action 2 : Promouvoir l'utilisation des serviettes de tables & lingettes lavables (être plus précis dans les objectifs).

Action 3 : Relancer, pérenniser et renforcer les campagnes « STOP PUB ».

Action 4 : Développer les opérations « foyers témoins ».

Action 5 : Soutenir les projets « consignes du verre » pour les emballages.

Proposition d'action à ajouter à cet axe

Action 6 : Mobiliser les acteurs du zéro déchet et partager les bonnes pratiques auprès des collectivités et des habitants.

Proposition d'action à supprimer

Mener des opérations publiques de caractérisation des Omr à des fins pédagogiques.

ACTIONS MENÉES

Le SYTRAD a pu suivre l'opération « Foyers Témoins » sur les communes de Montmeyran et Upie. Plusieurs familles ont pu participer à des ateliers co-animés par le SYTRAD. De janvier à mai 2021, 5 ateliers et visites ont été organisés. De plus, 25 familles sont inscrites au défi « familles zéro déchet » sur deux EPCI : CC Rhône Crussol et Arche Agglo

DETAIL DES AXES



AXE 5 : ENCOURAGER LE RÉEMPLOI

ACTIONS MAINTENUES

Action 1 : Faire des gardiens de déchèteries des ambassadeurs de la valorisation et du réemploi.

Action 2 : Accompagner et valoriser les acteurs du réemploi.

Proposition d'actions à ajouter à cet axe

Action 3 : Sensibiliser les ménages à l'intérêt du réemploi et de la réparation.

Proposition d'action à supprimer

Mener des opérations publiques de caractérisation des Omr à des fins pédagogiques.

ACTIONS MENÉES

Les conteneurs maritimes mis en place par la CC de Royans-Vercors et Valence-Romans Agglo sont toujours en place. La CC Crestois-Pays de Saillans subventionne en partie le fonctionnement de « l'or des bennes », ressourcerie à Crest.

LE BILAN

UN BILAN MITIGÉ

- ✓ Des données dispersées entre EPCI
- ✓ Une hétérogénéité dans les actions des EPCI
- ✓ Une faible participation aux actions
- ✓ Peu de personnes sensibilisées par les actions
- ✓ Un faible pourcentage des actions entamées
- ✓ Des objectifs futurs mal ou non définis

- ✓ Des actions réalisées avec succès accompagné d'un suivi efficace sur le territoire de certains EPCI
- ✓ Des expériences uniques et exemplaires sur le territoire
- ✓ Des EPCI en attente et souhaitant recevoir des actions
- ✓ Des réductions de déchets non négligeables enregistrées.

EVENEMENTS

MARQUANTS DE L'ANNÉE 2021

- Premier mandat du comité syndical
 - > nouvellement élu le 24 septembre 2020
- Reprise progressive de l'activité économique
 - > marquant la fin de la période COVID
- Fin des travaux de modernisation du centre de tri
 - > dans le cadre d'un groupement avec le SYPP et le SICTOBA pour la prise en compte de l'extension des consignes de tri
- Mise en place de la première ligne en France
 - > de valorisation des déchets ménagers par les Combustibles Solides de Récupération (CSR)
- Mise en place de l'expérimentation « OUI PUB »
 - > ayant pour objectif d'aller vers une publicité voulue et non une publicité subie



PERSPECTIVES 2022

- Actualiser le plan d'actions PLPDMA 2019-2025
- Mobiliser et faire vivre la CCES
- Développer des partenariats avec des acteurs zéro-déchets du territoire
- Réaliser un MODECOM pour une meilleure orientation des actions
- Renforcer l'accompagnement des EPCI membres dans leurs appropriations du PLPDMA
- Mettre en place un système de collecte des données des EPCI membres



Plus de détails sur www.sytrad.fr
Rubrique « Réduction des déchets »